

L'enquête RIDEA (ex RICA) et la participation des offices comptables

Le Réseau d'Information sur la Durabilité des Exploitations agricoles (RIDEA) est une opération communautaire de recueil d'informations comptables succédant au RICA.

Il contribue à l'évaluation des dimensions économiques, environnementales et sociales, à l'amélioration des services de conseil aux agriculteurs et à la comparaison des performances des exploitations, ainsi qu'à la transparence et à l'équité de la chaîne d'approvisionnement agroalimentaire.

En France métropolitaine, le RIDEA couvre le champ des exploitations qui contribuent à plus de 90 % de la production standard du pays et utilisent plus de 90 % de la surface agricole, soit 65 % de l'ensemble des exploitations agricoles.

L'enquête RIDEA portant sur l'exercice 2025, réalisée en 2026, reposera sur un échantillon de 7 608 exploitations dont 420 en PACA.

Le RIDEA s'inscrit dans le cadre d'un marché de prestations de services conclu entre l'État et les offices comptables dans les conditions prévues par le règlement européen (CE) n° 1217/2009 du 30 novembre 2009, modifié par le n° 2023/2674 du 22 novembre 2023. Il prévoit la publication de la liste, ci-dessous, des offices comptables habilités et respectant les obligations liées à la réalisation des fiches RIDEA.

Offices comptables participant à l'opération en 2025 :

AGC Provence Alpes Méditerranée
Espace Beau de Rochas- ZI Saint Christophe
04000 DIGNE LES BAINS

AGEXCO 06
Immeuble Cap center
120 avenue Eugène Donadeï
06 700 SAINT LAURENT DU VAR

CERFRANCE DAUPHINE PROVENCE
200 route d'Avignon
84100 ORANGE

AGC Midi Méditerranée
Domaine de Maurin CS 41013
34 973 LATTES Cedex

EXPA 13
678 Av de la libération
12 Bureau, Parc des Beaumes
13 160 CHATEAURENBARD

SREC
582 chemin de Causeran CS20308
84 276 VEDENE Cedex

SKYXPERT
1 rue de la vigie
83170 BRIGNOLES

CERFRANCE AFGA
675 chemin des ménajaries
BP 11503
84 916 AVIGNON Cedex

Les offices comptables intéressés par cette opération peuvent en faire la demande auprès de la :

Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt de Provence Alpes Côte d'Azur

Service régional de l'information statistique et économique

132 Bd de Paris – 13331 Marseille Cedex 03

Mél : adeline.goll@agriculture.gouv.fr - Tél : 07 64 35 60 28

Pour cela, chaque office comptable doit répondre aux conditions suivantes et fournir au Service régional de l'information statistique et économique (SRISE), les informations ci-dessous :

- nom de l'office comptable ;
- adresse ;
- nom du directeur ;
- numéro de téléphone du standard ;
- apporter la preuve que les comptables saisissant les fiches sont inscrits auprès de l'ordre des experts comptables ou travaillent sous la responsabilité d'un expert-comptable inscrit au tableau de l'ordre.

Ils s'engagent à :

- recueillir l'autorisation formalisée des exploitants retenus de fournir leurs données pour le RIDEA ;
- signaler immédiatement au SRISE toute évolution (structure d'une exploitation, dates de clôture...) qui conduirait à faire sortir l'exploitation sélectionnée du champ de l'enquête RIDEA;
- remplir les fiches des exploitations sélectionnées dans l'échantillon conformément aux dispositions de la réglementation de l'Union Européenne ;
- expédier ces fiches d'exploitation dans les délais permettant de respecter la réglementation de l'Union européenne, et définies par voie de convention financière annuelle ;
- fournir au SRISE et au SSP (Service de la statistique et de la prospective du ministère en charge de l'Agriculture), organes de liaison, tous les renseignements que ceux-ci demandent quant à l'accomplissement de ses tâches, notamment de contrôle ;
- ne pas divulguer les données comptables individuelles recueillies ou tout autre renseignement individuel dont il a la connaissance dans l'exercice de ses tâches dans le cadre du RIDEA ;
- soumettre son personnel travaillant sur cette opération aux mêmes obligations de confidentialité (signature d'engagements de confidentialité) et de prendre toutes les dispositions requises à ces fins.

Le non-respect de ces engagements peut conduire la DRAAF à retirer un office comptable de la liste des offices habilités, après mise en demeure préalable.

Les montants des prestations prévues pour la réalisation des fiches de l'exercice comptable 2025, sont les suivants :

- 494.85 € HT pour une exploitation soumise au régime du bénéfice réel agricole y compris les GAEC ;
- 1 365,05 € HT pour une exploitation imposée sur le micro bénéfice agricole en exploitation individuelle.